



RACING MOTO SIDE CAR CLUB

VILLEURBANNAIS

Correspondance : Mr ANDREY Simon

6, rue Julien Peyhorgue
69100 VILLEURBANNE

Tèl et fax : 04 78 85 24 14

4 HEURES DE VILLEURBANNE 50 cc CHAMPIONNAT DE FRANCE POCKET BIKE

Epreuve Nationale et Union Européenne

Circuit de karting ACTUA (69720) ST Laurent de Mure

Samedi 25 Octobre et Dimanche 26 Octobre 2008

Règlement particulier

ART 1 : Le RMSCV organisent une course de motos 50cc, le samedi 25 et dimanche 26 Octobre 2008 comptant pour le Championnat Rhône-Alpes Auvergne et le Championnat de France Pocket Bike et le trophée du Sud-Est Jean-Christophe Amblard.

ART 2 : Il s'agit d'une course d'endurance de 4 heures, ouvertes aux pilotes licenciés F. F. M par équipage de 2 ou 3 pilotes :(M 50 -NAN-NAC- C 50 - NCB - NCA - INTER....) pour les 50cc, NPP pour les Pocket Bike.

Le meeting intégrera de plus des séries Pocket Bike type sport national
1 catégorie éducative 7-11 ans encadrée par un éducateur BES (licence éducative F.F.M obligatoire)
et une série pour les machines Malossi.

ART 3 : Catégories : Endurance : motos 50 CC et 125- 4 temps.

Pocket-Bike : Promotion

Pocket-Bike : Open

Coupe :Malossi (et autres 80cc)

Educative : machine 50cc - 9cv maxi

En fonction de la capacité du circuit, seront invités trois étrangers par catégorie.

Endurance : 35+3=38 pilotes

Pocket bike : 30+3=33 pilotes

Malossi : 30+3=33 pilotes

ART 4 : Le droit d'engagement par pilote est fixé à :

10 € pour les éducatifs.

50 € par pilote pour l'endurance.

80 € pour les Pocket Bike (voir additif spécial Pocket Bike)

95€ coupe Malossi et autres 80cc

ART 5 : Pour les pilotes non licenciés F F M 2008, titulaire du permis de conduire ou CASM, il sera proposé une licence à la journée (demandée à l'avance) , moyennant un certificat médical et un chèque de 52€ pour les 50cc et 34€ pour les Pocket Bike.

Il est aussi possible de solliciter suffisamment tôt une licence à l'année (135 € + 25 € cot club = 160 €)

Pour les pockets (65 € + 25 € cot club = 90 €) dans le cas d'une première licence, elle sera valable pour l'année 2009.

ART 6 : Les demandes d'engagement sont à envoyer dans les délais : **Simon ANDREY**
6, rue Julien Peyhorgue
69100 VILLEURBANNE
Tél/fax : 04 78 85 24 14

Accompagnées des droits d'engagement

ART 7 : Les contrôles administratifs et techniques auront lieu : le samedi 25 Octobre 2008 de 9h à 18h et le Dimanche de 7h00 à 8h30.

ART 8 : Les pilotes devront se conformer strictement au code sportif : ils sont tenus de respecter les drapeaux Utilisés pour la signalisation, être équipés de casques homologués, gants, bottes ou chaussures Montantes, protections dorsales et combinaisons cuir ou similaire obligatoires. Les ravitaillements Se feront impérativement moteur arrêté.

RAPPEL : Chaque équipage doit fournir un extincteur dans les stands (règlement F F M)

Pour tout détail non précisé, se reporter aux règlements F.F.M des catégories correspondantes et du règlement du trophée du Sud-est pour les Pocket Bike

ART 8 bis : Respect impact sur l'environnement.

- Il est rappelé que les contrôles des niveaux sonores seront stricts.
- Il vous est demandé d'utiliser les moyens mis en œuvre pour la récupération de tous les déchets.

ART 9 : Horaires ci-joints

ART 10 : Prix, coupes, médailles etc.

ART 11 : Administration et sécurité

Les organisateurs souscrivent conformément à la législation en vigueur, un contrat Responsabilité Civile pour épreuves sportives de véhicules terrestres à moteur auprès de : Assurance Moto Verte

Directeur de course : Monsieur Patrick Cognet

Directeur de course adjoint : Monsieur Clément Lafay

Jury : Monsieur Gérard Chouin, Melle Christine Lebeuf, Monsieur Raymond Durand

Commissaires techniques : Mr Gérard BOITON – Patrick MONDINO

Commissaires de route : Mme DESCHAMPS – BOYER – DREVET – PICHAT- LECOINTE.

VISA LIGUE

VISA F. F. M.

VISA PREFECTURE 69